

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	37

N° 161/2017

OBJET : Autorisation d'engager la consultation pour la gestion des Points jeunesse, ALAE et ALSH du territoire

L'an deux mille dix-sept et le 11 juillet à 18h00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, M. Jean-Claude ROUANE à M. Floréal MUNOZ, Mme Danielle TENZA à M. René AZEMA, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER

Messieurs Serge DEMANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER, Alain RIVELLA.

ABSENTS NON EXCUSES : Mesdames Carole LAFUSTE et Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU, Messieurs Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE et Régis GRANGE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la délibération n°38/2017 du 7 mars 2017, il doit solliciter l'autorisation du Conseil communautaire pour engager, en matière de marchés publics, les consultations dont le montant est estimé supérieur à 209 000€ HT.

En conséquence, Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour le point suivant : Gestion des Points Jeunesse, des ALAE et des ALSH du territoire.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le marché relatif à la gestion des points Jeunesse, ALAE, ALSH concernant le territoire de l'ex-CCLAG arrive à échéance au 31 décembre 2017. Il indique également que le marché relatif à la gestion des ALSH du territoire de l'ex-CCVA arrive à échéance au 31 mars 2018, et que Léo Lagrange, prestataire actuel, accepte de ramener la fin de son contrat au 31 décembre 2017 grâce à la signature d'une convention transactionnelle.

Ainsi, Monsieur le Président précise qu'il s'avère nécessaire de désigner le nouveau prestataire qui assurera la mission à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le respect des règles de la commande publique.

Il précise que la consultation portera notamment sur les caractéristiques suivantes :

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : gestion du service, gestion du fonctionnement des structures, gestion du personnel,
- ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) : gestion du service, gestion du fonctionnement des structures, gestion du personnel,
- Points Jeunesse : gestion du service, gestion du fonctionnement des structures, gestion du personnel

- Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire

AUTORISE le Président à engager la consultation ci-dessus désignée, prendre toutes les mesures administratives éventuelles au cours de la consultation.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS